

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
30 mai 2016

L'an deux mille seize, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoeur.

Absents excusés : Roland Vonnet, Michel Chevallier.

Roland Vonnet a donné pouvoir à Sylvie Hamard pour toutes les décisions à intervenir lors de ce conseil municipal.

Date de convocation : 21 mai 2016

Date d'affichage : 03 juin 2016

Monsieur Martial Pinon a été nommé secrétaire de séance.

N°38/2016

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II consacré à l'intercommunalité, article 35

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet du Loiret le 30 mars 2016, à l'issue de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 16 mars 2016

Vu l'arrêté préfectoral portant projet de fusion de la communauté de communes de Château-Renard et de la communauté de communes du Betz et de la Cléry

Vu la lettre d'accompagnement de l'arrêté susvisé précisant qu'il appartient à la commune de se prononcer sous 75 jours à compter de la date de notification sur le projet d'arrêté de périmètre, qu'à défaut d'avis dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable,

Considérant que la commune de Chuelles est concernée par les modifications prévues au schéma départemental de coopération intercommunale.

Après avoir rappelé en conseil municipal :

Qu'il convient de se prononcer dans le délai de 75 jours suivant la saisine du Préfet,

Qu'à défaut, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable au projet de périmètre susvisé,

Que l'accord des communes sur ce projet est obtenu dès lors qu'au moins la moitié des conseils municipaux des communes concernées par le projet, se sont prononcées favorablement

Qu'à défaut d'accord, le préfet pourra passer outre à l'avis des communes par décision motivée après avis simple de la Commission départementale de coopération intercommunale, qui pourra modifier le projet de périmètre à la majorité des 2/3 de ses membres.

Après en avoir débattu et délibéré en conseil municipal,

- La commune de CHUELLES donne un avis favorable à l'unanimité (14 voix pour) à la fusion de la communauté de communes de Château-Renard et de la communauté de communes du Betz et de la Cléry, dont elle est membre, telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°39/2016

REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le titre de perception de 1.025,29 € pour un encaissement de taxe d'aménagement que la commune doit rembourser suite à l'annulation d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de rembourser la somme de 1.025,29 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
30 mai 2016

N°40/2016
REFECTION COMPLETE DES TROTTOIRS RUE DE CHATEAU-RENARD
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REDEVANCE DES MINES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Conseiller Départemental nous demandant les projets de travaux de voirie susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police ou de la redevance des mines.

Les travaux de réfection complète des trottoirs de la Rue de Château-Renard, d'un montant de 18.784 € H.T. peuvent être présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour réaliser les travaux de réfection complète des trottoirs de la Rue de Château-Renard
- Sollicite le produit de la redevance des mines pour ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération
- Les travaux sont inscrits au budget primitif 2016.

N°41/2016
PAIEMENT DES FRAIS D'OBSEQUES

Monsieur le Maire porte connaissance au Conseil Municipal la facture des Pompes Funèbres de Courtenay concernant le solde des frais d'obsèques de M. Plédy Michel restant à la charge de la commune. La facture s'élève à la somme de 462,56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de payer le solde de la facture des obsèques de M. Plédy Michel d'un montant de 462,56 €
- Les crédits seront pris à l'article 6188 du budget primitif 2016.

N°42/2016
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal, le résultat du diagnostic de son éclairage public réalisé par le cabinet IDELUM via la Communauté de Communes de Château-Renard au cours de l'année 2015.

Pour la commune de CHUELLES les travaux à réaliser sont principalement :

- des remises de aux normes et en sécurité du réseau
- le changement des luminaires actuels par des luminaires LED. des économies d'énergie (- 37 % sur l'ensemble du parc) seraient possibles

L'estimation de ces travaux s'élève à la somme de 52.306 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour)

- DECIDE la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune de CHUELLES
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier d'éclairage public de la commune.

N°43/2016
ECLAIRAGE PUBLIC
AUTORISATION DE SIGNATURE
DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal,

La commune de Chuelles a fait réaliser un diagnostic de son éclairage public par le cabinet IDELUM via la Communauté de Communes de Château-Renard au cours de l'année 2015.

Pour la réalisation de ces travaux, un groupement de commandes a été proposé par la Communauté de Communes de Château-Renard,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
30 mai 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer tout document concernant ce groupement de communes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour)

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **DESIGNE** Monsieur Martial PINON comme référent du dossier d'éclairage public de la commune de CHUELLES
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant au dossier d'éclairage public de la commune.

N°44/2016

SOLLICITATION DE L'APPUI FINANCIER DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose,
D'une part,

La commune de CHUELLES a fait réaliser un diagnostic de son éclairage public par le cabinet IDELUM dans le cadre de la commande groupée menée par la Communauté de Communes de Château-Renard.

À la suite de cette étude, la commune de CHUELLES a arrêté le choix d'un scénario de travaux le 30 mai 2016 par délibération 43-2016 (scénario 2 -technologie LED et régulation sur luminaires en bon état-), et a adopté la réalisation du programme de travaux correspondant le 30 mai 2016 par délibération 43-2016.

D'autre part,

Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a annoncé le 9 février 2015 que le projet commun de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais a été retenu par l'État dans le cadre du programme du Gouvernement des « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Le projet "Gâtinais, vers un Territoire à Énergie Positive" doit permettre d'accompagner le déploiement du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais. Adopté le 6 juin 2013 par les deux collectivités co-porteuses, le PCET a pour ambition de promouvoir l'intégration des enjeux énergie-climat dans les pratiques locales pour une sobriété énergie-carbone et assurer la robustesse du territoire face aux changements climatiques. Pour limiter le changement climatique, des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) ont été fixés :

- à court terme : la stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 1990 à l'horizon 2020 soit une réduction annuelle de - 15 000 teqCO₂ entre 2013 et 2020,
- à long terme : l'atteinte du Facteur 4 soit une réduction annuelle de - 37 000 teqCO₂ entre 2020 et 2050.

Dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », les communes du territoire du Pays Gâtinais peuvent bénéficier d'un soutien financier de leur projet de rénovation de l'éclairage public qui permettra de diminuer, à termes et a minima, par deux les consommations d'électricité sur ce poste.

L'aide apportée via le fonds de transition énergétique est fixée à un taux de 50% maximal des dépenses éligibles, ce taux est abaissé à 20% si un complément d'aide est sollicité au titre de la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Une convention financière devra être établie à ce titre entre l'État et la commune.

D'autre part,

Dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais 2015-2020 signé entre la Région Centre-Val de Loire, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et les cinq Communautés de Communes de son territoire, une action est ouverte afin de soutenir la rénovation de l'éclairage public. Le taux d'aide est fixé à hauteur de 30 % du montant HT des travaux dans le respect des modalités inscrites dans la fiche action.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
30 mai 2016

Il est donc proposé au Conseil Municipal de

SOLLICITER le soutien financier de l'État pour le projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,

SOLLICITER le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire pour le projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais 2015-2020,

AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférant à ces demandes, notamment la convention avec l'État, et à établir tous les partenariats nécessaires pour les mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE le soutien financier de l'État pour le projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,

SOLLICITE le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire pour le projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais 2015-2020,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférant à ces demandes, notamment la convention avec l'État, et à établir tous les partenariats nécessaires pour les mettre en œuvre.

N°45/2016

**SOLLICITATION D'UN APPUI FINANCIER DE L'ÉTAT
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire,

EXPOSE au conseil municipal,

La commune de CHUELLES a fait réaliser un diagnostic de son éclairage public par le cabinet IDELUM via la Communauté de Communes de Château-Renard au cours de l'année 2015.

Pour la réalisation de ces travaux, un groupement de commandes a été proposé par la Communauté de Communes de Château-Renard,

PROPOSE à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les dossiers de demandes de subventions afférents aux travaux à réaliser,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour)

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible au titre du fonds de soutien à l'investissement public local,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant au dossier d'éclairage public de la commune.

N°46/2016

**SOLLICITATION D'UN APPUI FINANCIER DE L'ÉTAT
DANS LE CADRE DELA DETR LOCAL POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire,

EXPOSE au conseil municipal,

La commune de CHUELLES a fait réaliser un diagnostic de son éclairage public par le cabinet IDELUM via la Communauté de Communes de Château-Renard au cours de l'année 2015.

Pour la réalisation de ces travaux, un groupement de commandes a été proposé par la Communauté de Communes de Château-Renard,

PROPOSE à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les dossiers de demandes de subventions

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
30 mai 2016

afférents aux travaux à réaliser,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour)

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la DETR,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant au dossier d'éclairage public de la commune.

N°47/2016

ADHÉSION AU F.A.J. (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de participer au financement du F.A.J. (Fonds d'Aide aux Jeunes) sur une base de cotisation de 0.11 €/habitant.

N°48/2016

ADHESION AU F.U.L. (FONDS UNIFIE POUR LE LOGEMENT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de participer au financement du FUL (Fonds de Solidarité pour le Logement et dispositif solidarité, énergie, eau) à hauteur de 0,77 euros/habitant (dont 70% pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphone).

CHEMIN PIETONNIER

Après discussions sur les différents moyens de sécuriser le chemin piétonnier allant de la Route de Courtenay au Moulin à Vent, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux différentes solutions possibles. La décision finale sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

COMMISSION DES TRAVAUX

Elle se réunira le vendredi 03 juin à 17 h 30 pour les travaux de réfection des trottoirs.

COMMISSION LOISIRS

Elle se réunira :

- le lundi 13 juin 2016 à 20 h 15 en présence des associations participant aux festivités du 14 juillet 2016.
- Le lundi 20 juin 2016 à 20 h 15 en présence des associations participant à la fête de l'Automne.

TOUR DU TABLE

Orane Blanchet

- Adresse les remerciements à tous pour la bonne organisation de la Rando Gourmande

Daniel Bruand

- Signale les investissements réalisés par le Syndicat des eaux du Betz et de la Cléry sur la commune de Chuelles :
 - changement de place d'une canalisation d'eau potable aux Carrats
 - acquisition d'un tableau de commande à distance pour la gestion du marnage et de la bêche au château d'eau de la Quellerie.

Sylvie Hamard

- informe le conseil municipal de l'acquisition de décors de Noël pour le bourg de Chuelles.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
30 mai 2016

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 29 juin 2016 à 20 heures.